



BIBLIOTHEQUE
RAISONNEE
DES SAVANS
DE L'EUROPE

BIBLIOTHEQUE
RAISONNÉE
DES OUVRAGES
DES SAVANS
DE L'EUROPE.

Pour les Mois
DE JANVIER, FEVRIER & MARS
1731.

TOME SIXIEME.
Premiere Partie.



A AMSTERDAM,
Chez les WETSTEIN & SMITH.
MDCCLXXXI.



BIBLIOTHEQUE

RAISONNÉE

DES OUVRAGES DES SAVANS

DE L'EUROPE.

Pour les Mois de Janvier, Fevrier,
& Mars 1731.

ARTICLE I.

SUITE de l'Extrait du Livre Anglois, intitulé, LA Religion Chrétienne aussi ancienne que la Création. On a vû la première Partie de cet Extrait dans le Tome précédent, II. Part. Artic. I.

APRES avoir tâché de montrer en général, combien il est absurde de ne pas se régler uniquement sur la *Raison des Choses* dans toutes les matières de Religion (a), l'Auteur vient à dire, à faire voir en particulier, les funestes

(a) c. VIII. pag.

6 BIBLIOTHEQUE DE L'EUROPE,

funestes suites qui en résultent. Il commence par donner quelques exemples de Superstitions, qui doivent leur naissance aux fausses idées que les Hommes ont eues de la nature de la Divinité (a). Les Païens se sont forgez plusieurs Dieux Inférieurs, qu'ils regardoient comme des *Dieux Médiateurs*, par l'intercession desquels ils s'adressoient au *Dieu suprême*, pour lui témoigner plus de respect, & se reconnoître indignes d'approcher de lui; mais ils le concevoient ainsi, ou dans l'ignorance de ce qu'ils désiroient de lui, ou assez foible pour se laisser fléchir par leurs importunités. S'ils eussent pensé, que DIEU est un Etre purement spirituel, invisible, & présent par tout, ils n'auroient jamais crû, qu'il pût se rendre visible aux Mortels, sous la forme d'un Homme, ou de quelque autre Animal; qu'il fût présent en un certain lieu, ou dans une certaine Créature, plutôt que dans les autres; qu'un Dieu pût envoyer un autre Dieu courir par le monde, &c. Mais, ajoûte l'Auteur, (b) il n'y avoit pourtant rien de trop absurde dans cet envoi, dès là que les Païens avoient une fois détruit l'Unité de DIEU; à moins qu'ils ne crussent que *Jupiter & Mercure*, celui qui *envoioit*, & celui qui *étoit envoyé*, étoient néanmoins le *même Dieu*. On cite ici quelques Passages des *Peres*, où ils ont combattu ces idées Païennes, entr'autres un de TERTULLIEN, que l'on donne ainsi traduit :
Je ne croirois pas que le Dieu Souverain fût des-
cendant

(a) Pag. 86.

(b) Pag. 87.

Janvier, Février & Mars. 1731. 7

scendu dans le Ventre d'une Femme, quand même l'Ecriture le diroit. Voici les paroles mêmes de l'Original, qui sont un peu différentes : *Scilicet & hæc* (ceci se rapporte à plusieurs autres choses, dont Tertullien venoit de parler) *nec de Filio Dei credenda fuisse, si scripta non essent; fortasse non credenda, licet scripta, quem isti in vulvam Mariae deducunt, & in Pilati tribunal imponunt, &c.* „ Tout ce-
„ la ne devoit pas être crû du *Fils de Dieu*,
„ s'il n'étoit revelé dans l'Ecriture : peut-être
„ même ne devoit-on pas le croire du *Père*,
„ quand même l'Ecriture le diroit, lequel
„ néanmoins ils (les * *Patripassiens*) font
„ descendre dans le ventre de *Marie*, & com-
„ paroître devant le Tribunal de *PILATE*,
„ &c.”. Je ne trouve pas non plus dans *JUS-
TIN, Martyr*, les paroles que nôtre Auteur
rapporte seulement en Anglois (c'est sa coû-
tume :) & j'ai consulté inutilement (a) les
pages de l'Édition qu'il cite. Je soupçonne
fort, qu'il tient de la seconde main la plû-
part des Passages de l'Antiquité, dans la cita-
tion dequels il ne peut ainsi que faire bien des
beuvûës.

L'Au-

(*) Ou *Patropassiens*. C'est ainsi qu'on a appelle les Sectateurs de *Praxeas*, contre qui Tertullien dispute, & qui ne reconnoissant point de distinction réelle entre les trois Personnes de la Divinité, soutenoit que par conséquent le *Père* avoit souffert la mort, aussi bien que le *Fils*. Voyez, *Tillemont, Mém. pour servir à l'Hist. Eccl. Tom. III. Part. I. pag. 126. Ed. de Brunet. & l'histoire Ecclésiastique des deux premiers siècles*, écrite en Latin par *Mr. Le Clerc*, sur l'année 186.

(a) Pag. 207. Ed. 1599. *Syllorg.* Pag. 283. 356.

8 BIBLIOTHEQUE DE L'EUROPE,

L'Auteur expose ensuite les maux que les Hommes ont fait aux autres, & se font fait à eux-mêmes, faute de considérer la nature de DIEU, le but de ses Loix, & la constitution de la Nature Humaine. On s'est imaginé, que DIEU prenoit plaisir à voir souffrir ses Créatures. Sur ce faux principe, les Hommes se font tourmentez eux-mêmes par des *Veilles* excessives, par des *Jeûnes*, & autres *Mortifications*, pratiquées encore aujourd'hui chez les *Païens*, chez les *Mahomédiens*, & même parmi plusieurs Sectes du *Christianisme*. Les *Prémiers Chrétiens*, au lieu de *fuir*, comme l'Evangile le leur recommande (a) se font offerts d'eux-mêmes au Martyre. Les *Egyptiens*, & autres Nations *Païennes*, introduisirent la (b) *Circoncision*, comme une chose agréable à Dieu, sans considérer qu'il est Bon, qu'il ne fait rien en vain, moins encore rien qui doive être retranché, & cela avec beaucoup de souffrance & de péril. Si la Nature, dit nôtre Auteur, *demandoit une telle opération, comme elle est toujours la même, elle la demanderoit encore aujourd'hui*. Il rapporte aussi à la Superstition les *Sacrifices* de (c) *Bêtes*, & il montre comment cet usage avoit dégénéré, par l'imposture des Prêtres intéressés, de la simplicité de sa première origine. On juge bien, qu'il n'aura pas oublié les *Sacrifices de Victimes Humaines* (d), auxquels on en vint ensuite. Il va jusqu'à soutenir, qu'ils furent autorisés par la

(a) Pag. 89. (b) Pag. 90. (c) Pag. 91. & suiv.
(d) Pag. 93. & suiv.

la Loi même de MOÏSE : & il se fonde sur quelques Passages mal entendus de l'EXODE (a), & du Prophète (b) MICHE'E; aussi bien que sur l'histoire du Vœu de Jephthé. Abraham même, le Père des Croians, a été dans cette même pensée, s'il en faut croire nôtre Auteur, qui le soutient hardiment. Les JUIFS (c), dit-il, ne pouvoient pas croire qu'il fût absolument illicite de sacrifier un Fils innocent; puis qu'Abraham est fort loué de ce qu'il étoit tout prêt à sacrifier son propre Fils, & cela sans s'en plaindre le moins du monde; quoi que lui-même eût sollicité auprès de DIEU avec importunité, pour sauver une Ville qui violoit les Droits de l'Hospitalité, une Ville idolatre & incestueuse. Il ne faut pas s'étonner, qu'un simple particulier, dépendant de la Puissance d'un autre, ait pu être ainsi dévoué à DIEU, puis que des Nations libres & indépendantes l'ont été; car ce fut en vertu d'un semblable (d) Vœu, qu'Israël fit au Seigneur, que les Cananéens, qui n'avoient jamais fait la moindre injure aux Israélites, furent entièrement détruits, sans distinction d'âge, ni de Sexe. Si l'Auteur de l'Epître (e) aux HEBREUX, ajoute-t-on, qui met Jephthé au nombre des Héros de la Nation Judaïque, eût crû que les Juifs avoient en horreur tout Sacrifice de Victimes Humaines; il n'auroit pas, au moins sans faire quelque apologie de cette Sacri-

Sacri-

(a) Exod. XXXIV. 19, 20. XXX. 12, 13.

(b) Mich. VI. & suiv. (c) Pag. 97. (d) Nombres, XXI. 2, 3. (e) Chap. XI. 32.

Sacrifices, déclaré, qu'un pareil Sacrifice, où la même personne est tout ensemble le Sacrificateur, & la Victime, a été d'un prix infini, lors qu'il dit, que (a) CHRIST s'est offert lui-même, & qu'il a ôté le Péché par le Sacrifice de lui-même; lors qu'il tâche de faire voir aux Hébreux (b), que le Sang des Bêtes, que l'on offroit en sacrifice, n'étoit d'aucune valeur, en comparaison du Sang de CHRIST, qui, par l'esprit éternel, s'est offert lui-même sans aucune tache à DIEU. L'Auteur amene ensuite ici les (c) Persécutions qui se sont faites à l'occasion de la Religion Chrétienne, & les horreurs de l'Inquisition, qui offre les Hommes en Sacrifice au Diable même. De là il se jette (d) sur le lieu commun de la comparaison entre la Superstition, & l'Athéisme. Il donne l'avantage au dernier, sans distinction d'aucun cas.

IL commence le Chapitre IX. par se faire proposer cette (e) Objection. „ Il y a diverses choses, qui peuvent être considérées „ comme des Fins subordonnées. Ne peut- „ il donc pas y avoir de la différence entre la „ Religion Originale (de la Loi de Nature) & „ la Religion Traditionnelle? Puis que tout le „ monde convient, que, quelque immuables „ que soient ces Fins subordonnées, les „ Moïens, qui servent à y parvenir, sont différens & variables”. Sur quoi l'Auteur répond :

(a) Hebr. VII. 27. (b) IX. 13, 14, 25.

(c) Pag. 98. (d) Pag. 99. & suiv.

(e) Pag. 104. & suiv.

pond : „ Dès-là que vous m'accordez, que
„ ces Moïens font sujets au changement, vous
„ devez reconnoître, qu'il n'y en a point de
„ tels prescrits dans l'Évangile, mais que,
„ conformément à la Loi de Nature, ils doi-
„ vent être diversifiez, selon qu'il convient le
„ mieux à la Fin, pour laquelle ils ont été é-
„ tablis. S'imaginer le contraire, c'est faire
„ dépendre des circonstances, des choses en
„ elles-mêmes indépendantes; c'est donner
„ pour nécessaires dans toutes les circonstan-
„ ces, des choses qui sont propres seulement
„ à certaines circonstances; bien plus, c'est
„ supposer la Fin sujette à changer, & les
„ Moïens immuables, & cela en sorte que ces
„ Moïens demeurent les mêmes, quoi que
„ par le changement des circonstances ils de-
„ viennent préjudiciables, & même destructifs
„ de la Fin, pour laquelle seule ils ont été
„ établis. Si DIEU n'emploioit pas
„ toujours les Moïens les plus propres & les
„ plus convenables, il agiroit contre les Re-
„ gles qu'il s'est prescrit à lui-même par sa
„ Raison infallible: or c'est ce qu'il feroit,
„ s'il ne laissoit pas aux Hommes la liberté
„ d'user de tels Moïens, selon que la Raison,
„ qu'il leur a donnée pour cet effet, leur dic-
„ te qu'il est le plus à propos, dans toutes les
„ circonstances où il les a placez.
„ Autant que les Loix Divines, sont d'une
„ excellence au-dessus des Loix Humaines,
„ autant doivent-elles les surpasser en clarté,
„ aussi bien qu'à l'égard des autres perfections.

„ Tout

12 BIBLIOTHEQUE DE L'EUROPE,

„ Tout ce qui est confus & embarrassé , ne
„ sauroit jamais venir de la Source claire de
„ toute Connoissance ; ni ce qui est obscur ,
„ du Père d'une Lumière inépuisable. . . .
„ Or comment pouvons-nous savoir , que la
„ Sageffe infinie parle clairement au Genre
„ Humain dans toute la suite des Siècles , si
„ nous ne reconnoissons que ses Commande-
„ mens ne s'étendent point au delà des Cho-
„ ses Morales ; & que dans toutes celles , qui
„ de leur nature sont sujettes au changement ,
„ & qui peuvent être regardées comme de
„ simples Moyens , il oblige seulement les
„ Hommes à agir selon ce qu'ils jugent le
„ plus convenable pour parvenir à cette Fin ?
„ Quelque autre hypothèse qu'on suive , les
„ Loix Humaines auront un avantage infini
„ sur les Divines ; étant publiées dans une
„ Langue que les Sujets entendent , écrites
„ d'un stile fort simple , sans allégories , sans
„ métaphores , sans hyperboles , sans autre sor-
„ te d'expressions forcées. Que si le tems y
„ découvre quelque inconvénient , ou quel-
„ ques difficultez imprévuës qui demandent
„ des éclaircissemens , il y a un pouvoir Lé-
„ gislatif tout prêt pour cela ; ou s'il s'élève
„ quelque doute sur l'interprétation des Loix ,
„ il y a des Juges établis , comptables au Lé-
„ gislateur , aux décisions desquels le Peuple
„ doit se soumettre. Mais les Hommes ne
„ doivent pas attendre , que le Législateur
„ Divin veuille de tems en tems faire quelque
„ changement à ses Loix , & les communi-
„ quer

„ quer à toutes les Nations dans les Langues
„ qu’elles entendent. Il ne sauroit d’ailleurs
„ y avoir ici des Juges, qui aient pouvoir d’o-
„ bliger le Peuple à suivre leurs décisions.....
„ Le seul Tribunal, que DIEU a établi pour
„ cela ici-bas, c’est la Conscience de cha-
„ cun. C’est faute d’observer cette
„ Règle, que les Ecrits Sacrez ont été ren-
„ dus si obscurs; & une infinité de *Sermons*,
„ de *Notes*, de *Commentaires*, de *Paraphra-*
„ *ses*, où l’on prétend parler plus clairement
„ que DIEU même, ont augmenté cette obs-
„ curité”. L’Auteur s’étend ensuite à mon-
„ trer, que le Clergé n’est pas Juge compétent,
„ en matière même de Discipline Ecclésiastique.
„ Puis il répond à l’objection tirée de ce que
„ DIEU avoit donné autrefois aux *Juifs* des
„ Loix qui regardoient en particulier l’état où
„ ils se trouvoient: & voici ce qu’il (a) dit là-
„ dessus. „ Les *Juifs*, NB. *en supposant que*
„ *l’Histoire soit vraie à la lettre*, étant deve-
„ nus un Peuple Libre, depuis leur fortied’*E-*
„ *gypte*, avoient droit, selon la Loi Naturel-
„ le, de choisir quelle sorte de Gouvernement
„ & quel Chef il leur plaisoit; & DIEU n’a-
„ voit garde d’agir d’une manière si contraire
„ à lui-même, que de les dépouiller d’aucun
„ des droits qu’il leur avoit donnez par la mê-
„ me Loi de Nature. C’est pourquoi il ne
„ leur ôta point l’administration civile de leurs
„ affaires, jusqu’à ce qu’il eût obtenu d’eux
„ un consentement exprès. Ainsi il agissoit-
„ là,

(a) Pag. 113.

14 BIBLIOTHEQUE DE L'EUROPE,

27 là, non en qualité de Conducteur de l'U-
 27 nivers, mais par un pouvoir dérivé du Peu-
 27 ple même, en vertu du Contract fait sur le
 27 Mont *Horeb* : & il est à présumer, que,
 27 lors qu'il n'y a point de semblable Con-
 27 tract, DIEU ne veut pas exercer un tel pou-
 27 voir ; sur tout si l'on considère, que, quand
 27 les *Juifs* ne voulurent plus qu'il régnât sur
 27 eux, & qu'ils pensèrent à se choisir un nou-
 27 veau Roi, il ordonne (a) à *Samuel*, jus-
 27 qu'à trois fois dans le même Chapitre, d'é-
 27 couter la voix du Peuple. Mais, ajoûte nô-
 27 tre Auteur, de cela, & d'autres argumens de
 27 cette nature, nous traiterons ci-dessous plus
 27 amplement". Il ne le fait pourtant pas dans
 ce Volume.

A LA fin du Chap. IX. celui qui s'entretient avec nôtre Auteur (b), lui dit : „ Mal-
 27 gré tous vos raisonnemens, je ne suis pas
 27 encore bien convaincu, que DIEU, com-
 27 me Conducteur de l'Univers, ne puisse point
 27 exiger des Hommes certaines choses pure-
 27 ment positives ; & prescrire même arbitrai-
 27 rement des *Rites*, des *Cérémonies*, des *Si-*
 27 *gnes* ou des *Symboles*, dont les Comman-
 27 demens soient tellement mêlez avec les Pré-
 27 ceptes de Morale, qu'ils obligent la Con-
 27 science de tous les Hommes en tout tems.
 27 Je vous prie donc de m'éclaircir là-dessus.
 27 Très-volontiers, répond l'Auteur, car c'est
 27 de ce seul point que dépend la décision de
 27 la question, s'il y a une différence réelle
 entre

(a) I *Sam.*, VIII. 7. &c.

(b) Pag. 114.

entre la *Religion Naturelle* & la *Religion Revelée*? Le Chapitre suivant roule tout là-dessus, & se réduit à cette preuve, qu'il répugne à la Sagesse & à la Bonté de DIEU, de supposer qu'il agit arbitrairement, qu'il commande simplement pour commander, & cela sous de rigoureuses peines. Mais, au fond, l'Auteur prouve plutôt l'abus qu'ont fait les Hommes, & sur tout les Ministres Publics de la Religion, des Loix Divines qui regardent des choses indifférentes de leur nature, que l'incompatibilité de ces Loix avec les Perfections de l'Être Suprême. C'est ainsi qu'il (a) traite de la *manière d'administrer les Sacrements*, & des *Personnes* qui peuvent les administrer; du *Signe* & de l'*adoration* de la *Croix*; de la *Confession des Péchés*; de l'*onction* & de l'*Extrême-onction*; de l'*imposition des mains*; de la *Prière pour les Morts*; du *Culte des Reliques*, & des *Saints*; des *Dispenses* accordées par les *Ecclésiastiques*, pour les *Mariages* avec certaines personnes, & des autres droits qu'ils ont usurpez, en matière d'affaires civiles, sous prétexte de Religion; de l'*Excommunication*, & autres choses semblables. Il se jette ensuite sur les (b) *Sectes* & les *Divisions* qu'il y a entre les *Chrétiens*, lesquelles, dit-il, seront inévitables, tant que les Hommes feront regarder comme une partie de la Religion, des choses non-nécessaires de leur nature. On se plaint (c), ajoute-t-il, on se lamente,

(a) Pag. 117. & suiv.

(b) Pag. 127. & suiv.

(c) Pag. 130. 131.

„ mente, sur ce que le Monde Chrétien, mê-
 „ me dès les premiers tems, a été dans des
 „ brouilleries perpétuelles sur ces sortes de
 „ choses : par où l'on suppose & que DIEU
 „ peut donner des Commandemens arbitrai-
 „ res, & que ces Commandemens sont enve-
 „ loppés d'une grande obscurité. Au lieu
 „ que, s'il y avoit des choses purement positi-
 „ ves, que DIEU exigeât, chacun ne pou-
 „ vant pas, comme en matière de Préceptes
 „ Moraux, découvrir de telles choses par ses
 „ propres lumières, elles devroient être aussi
 „ claires, qu'une Sagesse infinie peut les ren-
 „ dre : & il faudroit que, pour empêcher qu'on
 „ ne les corrompît & ne les fît servir à de
 „ mauvaises fins, nous fussions instruits de
 „ manière que nous fussions exactement, com-
 „ ment, & par qui, elles doivent être mises
 „ en usage, aussi bien que leur obligation per-
 „ pétuelle & indispensable. Mais, (objecte
 „ là-dessus l'autre Interlocuteur), si DIEU a
 „ révélé quelque chose d'une manière où l'on
 „ puisse se tromper, il ne condamnera pas
 „ ceux qui s'y seront trompez de bonne foi.
 „ Cela est très-vrai, (répond l'Auteur) : mais
 „ certainement le but de DIEU, en donnant
 „ quelques Préceptes, n'est pas de les propo-
 „ ser si obscurément, que quelcun puisse s'y
 „ tromper sans qu'il y aît de sa faute, mais
 „ au contraire de les rendre si clairs, que per-
 „ sonne ne puisse bien s'y tromper. C'est ce
 „ que demande une Sagesse Infinie, dirigée par
 „ une Infinie Bonté ; lesquelles certainement
 „ ne